

**Avis de convocation / avis de réunion**

---

**ALSTOM**

Société Anonyme au capital de 1 556 077 180 €  
Siège social : 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen  
389 058 447 R.C.S. Bobigny

**AVIS DE CONVOCATION**

Mesdames et Messieurs les actionnaires détenteurs de droits de vote double sont convoqués en assemblée spéciale, pour le mardi 17 juillet 2018 à 9h30 à la Maison de la Mutualité, 24 rue Saint-Victor, 75005 Paris, sur première convocation, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

- Suppression des droits de vote double et modification corrélative des statuts
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

\*\*\*\*\*

**Participation à l'assemblée spéciale****1. Conditions à remplir**

Tout actionnaire détenteur de droit de vote double, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée spéciale, soit en y assistant personnellement, soit en s'y faisant représenter par un autre actionnaire, son conjoint ou le partenaire avec qui il a conclu un pacte civil de solidarité. Il peut également se faire représenter par toute autre personne physique ou morale de son choix (article L. 225-106 du Code de commerce) ou voter par correspondance. Toutefois, seuls sont admis à participer à l'assemblée, les actionnaires qui auront justifié de leur qualité dans les conditions fixées par l'article R. 225-85 du Code de commerce dans les conditions suivantes.

Les actions doivent être inscrites à leur nom dans les comptes de titres nominatifs tenus pour le compte d'ALSTOM par BNP Paribas Securities Services, le 2<sup>ème</sup> jour ouvré précédant l'assemblée à 0h00, soit le vendredi 13 juillet 2018 à 0h00 (heure de Paris).

**2. Pour assister personnellement à l'assemblée spéciale et demander une carte d'admission par voie postale**

Les actionnaires souhaitant assister personnellement à l'assemblée doivent faire une demande de carte d'admission le plus tôt possible pour recevoir la carte en temps utile en retournant le formulaire de vote adressé avec l'avis de convocation, en cochant la case A du formulaire après l'avoir daté et signé, à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service assemblées – Grands Moulins – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex). Cette demande doit parvenir à BNP Paribas Securities Services au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

La carte d'admission sera envoyée par courrier postal.

**3. Pour voter à distance ou se faire représenter à l'assemblée spéciale****3.1. Vote à distance ou par procuration par voie postale**

Les actionnaires reçoivent automatiquement le formulaire de vote, joint à l'avis de convocation, qu'ils doivent compléter, signer et renvoyer à BNP Paribas Securities Services (CTS - Service assemblées – Grands Moulins – 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex).

Pour être pris en compte, les formulaires de vote doivent parvenir à BNP Paribas Securities Services, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

Tout actionnaire ayant déjà exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé une carte d'admission, ne peut plus choisir un autre mode de participation, mais peut céder tout ou partie de ses actions.

Les désignations ou révocations de mandataires exprimées par voie postale devront être réceptionnées, au plus tard la veille de l'assemblée à 15h00, soit au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

**3.2 Désignation/Révocation d'un mandataire par internet**

L'article R. 225-79 du Code de commerce permet également la notification de la désignation et/ou de la révocation d'un mandataire par voie électronique dans les conditions ci-après :

- Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif pur devront envoyer leur demande de désignation ou de révocation par email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse et numéro de compte courant nominatif du mandant, le cas échéant, ainsi que les nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

— Les actionnaires dont les actions sont inscrites au nominatif administré devront envoyer leur demande de désignation ou de révocation par email à l'adresse [paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com](mailto:paris.bp2s.france.cts.mandats@bnpparibas.com). Cet email devra obligatoirement contenir les informations suivantes : nom de la Société et date d'assemblée, nom, prénom, adresse, références bancaires du mandant ainsi que nom, prénom et si possible adresse du mandataire.

L'actionnaire devra obligatoirement demander à son intermédiaire financier qui assure la gestion de son compte titre d'envoyer une confirmation écrite au service Assemblées Générales de BP2S – CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex.

Seules les notifications de désignation ou de révocation de mandats pourront être adressées à l'adresse électronique susvisée, toute autre demande ou notification portant sur un autre objet ne pourra être prise en compte et/ou traitée.

Afin que les désignations ou révocations de mandats exprimées par voie électronique puissent être valablement prises en compte, les courriels et/ou confirmations écrites de l'intermédiaire financier devront être réceptionnés comme indiqué ci-dessus par BNP Paribas au plus tard la veille de l'assemblée, à 15h00 (heure de Paris), soit au plus tard le lundi 16 juillet 2018 à 15h00 (heure de Paris).

Il est recommandé de ne pas attendre la veille de l'assemblée pour saisir ses instructions.

#### **4. Questions écrites**

Tout actionnaire a la faculté de poser par écrit des questions auxquelles le Conseil d'administration répondra en cours d'assemblée. Ces questions écrites doivent être envoyées au siège social d'ALSTOM (à l'attention du Président du Conseil d'administration d'ALSTOM – « Questions écrites à l'assemblée » – 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par télécommunication électronique à l'adresse suivante "[investor.relations@alstomgroup.com](mailto:investor.relations@alstomgroup.com)", au plus tard le 4<sup>ème</sup> jour ouvré précédant la date de l'assemblée, soit le mercredi 11 juillet 2018. Elles doivent être accompagnées d'une attestation d'inscription, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire financier habilité.

Conformément à la législation en vigueur, une réponse commune pourra être apportée à ces questions dès lors qu'elles présenteront le même contenu ou porteront sur le même objet. La réponse à une question écrite sera réputée avoir été donnée dès lors qu'elle figurera sur le site Internet d'ALSTOM : [www.alstom.com](http://www.alstom.com) / Investisseurs / Espace actionnaires / Assemblée générale.

#### **5. Informations et documents mis à disposition des actionnaires**

Conformément à la loi, les documents devant être mis à la disposition des actionnaires dans le cadre de cette assemblée, seront disponibles dans les délais légaux au siège de la Société, 48, rue Albert Dhalenne, 93400 Saint-Ouen, à compter de la publication de l'avis de convocation et au moins pendant les quinze jours précédant l'assemblée, soit à compter du lundi 2 juillet 2018.

Par ailleurs, cet avis de convocation ainsi qu'une présentation des résolutions soumises à l'assemblée pourront être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à l'adresse : [www.alstom.com](http://www.alstom.com) / Investisseurs / Espace actionnaires / Assemblée générale.

En outre, l'ensemble des documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce peuvent être consultés sur le site Internet d'ALSTOM à la même adresse, au plus tard le 21<sup>ème</sup> jour précédant l'assemblée, soit le mardi 26 juin 2018. Le texte des points ou projets de résolutions présentés le cas échéant par les actionnaires seront publiés à cette même adresse.

Le Conseil d'administration.